

SNTRS-CGT

Un budget Recherche 2006 manipulé dans le cadre d'une loi inacceptable Eléments d'analyse

Si le gouvernement annonce un milliard de plus pour la recherche, c'est d'abord un milliard en euros courants. Cette manipulation rend très relatif l'effort consacré en 2006 à la recherche fondamentale. Dans le pseudo-milliard, rappelons le, il y a :

389 millions pour la recherche publique,
280 millions pour l'ANR et pour OSEO-ANVAR
340 millions de dépenses fiscales.

En quoi consistent les 389 millions d'euros. Il faut d'abord dire, que profitant de la mise en place de la Loi Organique des Lois de Finances, (LOLF), le gouvernement en profite pour modifier le périmètre du calcul.

La recherche publique : Jusqu'en 2005, la loi de finances retenait deux grands agrégats en matière de recherche. Pour le public : la Dépense Intérieure de Recherche Des Administrations, (DIRDA) et pour les entreprises la Dépense Intérieure de Recherche Des Entreprises, (DIRDE). La DIRDA, représente la valeur des recherches exécutées dans les administrations ; elle était de 12,92 milliards en 2003. La même année, la DIRDE valait 21,6 Milliards en 2003. Le ratio entre la somme de la DIRDA et de la DIRDE et le PIB plafonne en France autour de 2,2%.

Dans la DIRDA, le salaire des enseignants chercheurs était compté pour moitié, ce qui correspond à la part statutaire recherche de leur travail, l'autre part étant imputée à l'effort en matière d'enseignement supérieur, les salaires des IATOS était compté au prorata de leur temps de travail consacré à la recherche.

La mise en place de la LOLF bouleverse cette nomenclature et permet de grossières manipulations de la part de nos ministres. Actuellement, l'agrégat retenu pour présenter le budget et pour justifier la pseudo augmentation d'un milliard est basé sur le budget de la Mission Interministérielle Recherche et Enseignement Supérieur, (MIREs). La MIREs recouvre toutes les missions qu'indique son intitulé. Elle regroupe 13 programmes¹:

De Robien base sa propagande sur le budget global de la MIREs diminué de ce qui constitue le programme 231, à savoir la vie étudiante. Ainsi dans le Projet de Loi de Finances 2006, (PLF 2006) : on note que les 20,688 milliards de la MIREs diminués de 1,738 milliards du programme vie étudiante, donne les 18,950 milliards affichés pour 2006 dans le Pacte pour la Recherche. Cela permet deux manipulations : en faisant entrer la totalité des salaires des 133.000 enseignants et IATOS, le budget augmente par rapport à la DIRDA, ce qui fait tout de suite plus chic. Ainsi, pour l'année 2004, en reconstituant le périmètre de la MIREs, le ministère arrive à un budget de 18,205 Milliards au lieu des 13,23 de la DIRDA, qui apparaissent encore dans les archives du site du ministère de la recherche !!!

Mais surtout, c'est la totalité des hausses de salaires liées à l'augmentation du point d'indice qui entre dans les effets d'annonce et qui fait gonfler les hausses pour atteindre le milliard. Cela n'est pas négligeable : 97 millions pour les universités, 40 pour le CNRS etc., pour la seule augmentation de 1,8% entre 2005 et 2006 de la valeur du point d'indice de la Fonction publique.

Pour ceux qui réclamaient une de l'augmentation en euros constants du budget de la recherche publique, on est donc loin du compte. Les 3000 postes créés le seront à compter du 1 septembre ou du 1 octobre 2006 et n'interviendront que peu dans l'effet d'annonce : 27,8 millions d'euros pour l'ensemble des 1900 postes enseignants et IATOS par exemple. Les labos ne verront qu'à peine 50,3 Millions, largement consommés par la fin de la réalisation des très grands instruments comme Soleil.

L'ANR : L'argent supplémentaire qui sera versé à l'Agence Nationale de la Recherche, 240 millions, et à OSEO-ANVAR, 40 millions, sera ponctionné sur le montant des privatisations. Outre le caractère scandaleux de ce bradage des entreprises publiques et des effets dévastateurs de l'ANR sur les organismes et les universités, comment ne pas penser que ces sommes ne pourront pas être pérennes si elles ne dépendent pas de l'impôt.

Les mesures fiscales : Plus curieuses sont les informations que l'on peut tirer du PLF sur l'origine des 340 millions consacrés aux mesures fiscales. Contrairement à ce que l'on pourrait penser ce n'est pas la hausse du Crédit Impôt Recherche qui l'explique : celui-ci passera « seulement » de 730 à 760 millions entre 2005 et 2006.

Cette faible augmentation est elle due à un moindre effort de R&D des entreprises ? Pour justifier ces 340 millions d'augmentation, il faut explorer l'ensemble de la dizaine de mesures fiscales proposées aux entreprises dans le cadre de la MIREs, y compris celles contribuant au programme sans que ce soit leur objet principal. Ainsi, il est prévu en plus de 2005 : 50 millions pour exonérer les bénéfices des entreprises participant aux pôles de compétitivité, 100 millions au titre des dons aux établissements publics de recherche ou aux petites entreprises innovantes, 80 millions au titre des dons, et jusqu'à 20 millions d'exonération sur les salaires des jeunes travaillant pendant les congés universitaires ! Que dire de toutes ces mesures, sinon qu'un certain nombre d'entre elles ont été votées récemment et seront probablement très sous-utilisées. On retombe ici dans le mirage des effets d'annonce, celui qui avait déjà été utilisé par Claudie Haigneré lors de la création des fondations créditées en 2004 de 150 millions d'euros de déduction fiscales, non encore totalement utilisés à ce jour.

Pour les emplois en général, seul le coût des emplois d'enseignants et d'IATOS apparaissent de façon encore identifiable dans le programme 150. Déjà les salaires et charges des 4400 moniteurs, ATER, prof des arts et métiers etc. ont été transférés du budget de l'Etat vers celui des universités : 180 M€(de salaire + charges et taxes) quittent le titre 2 (dépense de personnel) pour passer au titre 3 (subvention pour charges de service public). Pour ce qui concerne les EPST, seuls sont indiqués des plafonds d'emplois. Le ministre a rappelé, dans sa conférence de presse que la LOLF permet de nouvelles marges de manœuvre en ce qui concerne la fongibilité des crédits : traduisez que les emplois pourront être transformés en crédits. La plupart des 1100 emplois annoncés sont identifiés dans le PLF et présentés dans le tableau suivant.

	titulaires		Contractuels
	Chercheurs	ITA	
CNRS	40	160	93
INSERM	30	110	36
INRIA	52	88	36
INED		1	
CEMAGREF	5	14	3
INRA	21	101	28
IRD		10	
LCPC	2	8	1
INRETS	5	8	3
Total EPST	155	500	200
CEA Civil			60
BRGM			8
CIRAD			15
IFREMER			7
Mines + Telecom	45		
AII			20
Post-doc			100

Autorisations maximales de création

¹ Programme 150 : Formations supérieures et recherche universitaire

Programme 231 : Vie étudiante

Programme 194 : Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Programme 187 : Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources

Programme 193 : Recherche spatiale

Programme 172 : Orientation et pilotage de la recherche

Programme 189 : Recherche dans le domaine des risques et des pollutions

Programme 188 : Recherche dans le domaine de l'énergie

Programme 192 : Recherche industrielle

Programme 190 : Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat

Programme 191 : Recherche duale (civile et militaire)

Programme 186 : Recherche culturelle et culture scientifique

Programme 142 : Enseignement supérieur et recherche agricoles .